

DÉCLARATION DU DOCTEUR MOUNT.

Interrogé par plusieurs des amis de Monsieur Jérémie Morrier, le 30 Janvier dernier, sur ce que je pensais de l'issue de sa maladie, je leur répondis que, rendu où il en était (3^{me} période de la Pneumonie, avec arrêt de l'expectoration depuis 14 heures) il n'y avait plus d'espoir.—Comme son ami, j'espérais encore, mais comme médecin, pas du tout. Quoique j'aie continué le traitement, assisté de mon confrère le Dr. Lafrenière, j'ai dit à plusieurs personnes que s'il revenait à la santé, il y aurait miracle, et je le dis encore hautement. L'huile de Notre Dame de Pitié lui fut administrée par Monsieur le Curé d'Acton, avec mon approbation, et celle de mon confrère le Dr. Lafrenière, des prières furent faites à son intention, et le lendemain il était hors de danger.—Sa santé s'est améliorée depuis, de jour en jour.—

(Signé) J. W. MOUNT M. D.

Acton Vale le 12 Juin 1861.

DÉCLARATION DU DOCTEUR LAFRENIÈRE.

Le vingt-sept Janvier de la présente année, je fus appelé auprès de Jérémie Morrier Eer, Marchand à Acton Vale, gravement malade depuis quelques jours, d'une inflammation de poumons, pour entrer en consultation avec le Docteur Mount qui donnait ses soins au malade depuis le commencement de sa maladie. Je jugeai que le traitement donné à Mr. Morrier avait été le seul convenable, que son inflammation de poumons était le cas le plus grave que l'on puisse rencontrer, et qu'elle avait fait les progrès les plus rapides, malgré les soins les plus minutieux qui furent prodigués au malade. Aussi je crus devoir déclarer aux parents, l'état alarmant de Mr. Morrier, et je les engageai à faire à Dieu leur sacrifice. Depuis cette visite je continuai à voir le malade et à lui donner mes soins conjointement avec le Dr. Mount. Cependant le mal exerça de tels ravages que je n'hésitai point à déclarer à quelques personnes que, pour sauver Mr. Morrier il faudrait lui donner de nouveaux poumons. Le trente, le malade se trouva dans un état si alarmant que nous fîmes avertir Monsieur le Curé de vouloir administrer sans délai Mr. Morrier qui pouvait ne point passer la nuit, et que s'il passait la nuit il ne passerait probablement point la journée du lendemain il était alors cinq heures du soir. Vers six heures, après avoir reçu les derniers sacrements, le malade fit, conformément à notre avis, ses dispositions testamentaires et prit ensuite quelques gouttes de l'huile de la lampe qui brûle devant la statue miraculeuse de N. D. de Pitié à Montréal. Le lendemain matin, le malade se leva de son lit, marcha dans sa chambre, s'assit pendant un quart d'heure et prit de la nourriture avec appétit ce qu'il n'avait pu faire depuis le commencement de sa maladie. Il est à remarquer que, jusqu'à ce moment, le traitement donné au malade n'avait produit

aucun effet, tandis que les remèdes qui lui furent ensuite administrés opérèrent au delà de nos espérances.

Ainsi, je crois, et c'est ma conviction, que l'usage de l'huile dont on a parlé, et les prières faites à N. D. de Pitié sont la seule cause de la guérison de Mr. Morrier et de l'heureux résultat du traitement qui lui fut ensuite donné par nous.

En foi de quoi, j'ai signé à Acton, Vale le 12 Juin, 1861.

A. B. LAFRENIÈRE.

Lutte de probité entre un Gentilhomme et son Fermier.

Un jeune homme, fils de grande famille, très-habile chasseur, avait organisé avec ses amis, une bruyante chasse, aux environs de son château. Bientôt on force un magnifique chevreuil; la meute le serre de près; la pauvre bête paraît épuisée et tout annonce sa défaite prochaine, lorsque, par un effort désespéré, le chevreuil franchit la clôture du bois. Le voilà dans une ferme louée à un brave habitant du pays. Bêtes et gens s'élancent à sa poursuite. On ne respecte rien; jardin, froment, récoltes de toute espèce... tout est froissé, maltraité, mais enfin le chevreuil est tué.

Le lendemain, au tour d'une table parfumée de l'arome du gibier, les joyeux chasseurs, réunis au château, célébraient leur victoire, lorsqu'un serviteur annonce le *fermier*. Il est introduit sur le champ: il salue avec la plus humble politesse, ne ménageant nullement ses révérences.

Eh bien! cher Baptiste, qu'y a-t-il de nouveau? dit le jeune propriétaire. Il y a, Monsieur, sauf votre respect, que vos chiens ont causé bien du dégât dans ma ferme. Eh bien, reprit le loyal jeune homme, faites estimer le dommage et revenez me trouver.

C'est fait, Monsieur le Vicomte; et ça monte à cent piastres. Aussitôt celui-ci, s'approche de son *secrétaire*, prend un billet de cent piastres et le remet à son fermier, qui se retire avec accompagnement de nouvelles révérences; et puis chacun, s'associant à la joie de cette bonne action, le dîner se termina plus gaîment encore qu'il n'avait commencé.

Quelque temps après, le gentilhomme avait quitté la campagne et s'était retiré en ville. Il avait complètement oublié cette aventure, quand un jour lui arrive une caisse largement garnie de gibier; elle était accompagnée d'un billet de cent piastres et d'une petite lettre de son fermier, dans laquelle celui-ci disait:

"Monsieur: le dommage causé par la chasse, s'est réparé de lui-même; la récolte a été au moins aussi bonne qu'à l'ordinaire; je m'empresse donc de m'acquitter d'un devoir de conscience, en vous rendant les cent piastres."

Le noble jeune homme, profondément touché de tant d'élevation de sentiments chez ce brave habitant, joint un autre billet de cent piastres à celui qu'on lui offrait et renvoie le tout, moins le gibier, à l'adresse du *fermier*. Voilà qui s'appelle, des deux côtés, agir noblement; pourquoi donc tout le monde n'agirait-il pas de même?